

Enseignement supérieur et handicap en France

Ressources bibliographiques :

Ebersold, S. (2003) « Les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur » OCDE, Paris 191p.

Magimel, C. (2004) « La place du handicap et des étudiants handicapés à l'Université ; Accessibilités et usages en Ile-de-France et au Québec », Université René Descartes – Paris 5, 385 p + annexes (http://www.ove-national.education.fr/bako_page.php?id=63)

En théorie :

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) publie un « Guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université » : http://www.cpu.fr/uploads/tx_publications/Guide_Handicap.pdf.

Vous pouvez également télécharger la brochure de l'Onisep sur l'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur : <http://www.onisep.fr/Toute-l-actualite-nationale/Scolarité-et-handicap/Actus-2011/Mars-2011/La-cellule-d-accueil-handicap-le-premier-reflexe>. Cliquez sur le lien PDF intitulé « Guide études supérieures et handicap » au milieu de la page, à gauche.

Les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de mettre en œuvre la totalité des aménagements nécessaires aux étudiants handicapés pour leurs études quels que soient le handicap et le degré de dépendance de l'étudiant.

C'est le médecin du Service de médecine préventive de l'université d'accueil qui est habilité par la MDPH (la Maison Départementale des Personnes Handicapées, créée par la loi Handicap du 2005) à déterminer et définir les aides et/ou aménagements dans le cadre des formations et de la vie étudiante pour les candidats présentant un handicap.

Rappel sur législation en vigueur en France :

- 11 février 2005 : promulgation de la loi sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>.
- 5 septembre 2007 : signature de la charte « Université / handicap » entre l'État et la Conférence des Présidents d'Universités, avec pour objectif l'accueil de 1000 étudiants handicapés supplémentaires chaque année.
- 23 mai 2008 : signature de la charte « Grandes Écoles / Handicap » entre l'État et la Conférence des Grandes Ecoles.

Il y a toute une série de documents officiels sur le handicap sur le site web du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, y compris une action ou une communication de sensibilisation au handicap aujourd'hui : « Vivre ensemble, guide des civilités à l'usage des gens ordinaires » à

télécharger: http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_vivreensemble.pdf et un guide de la loi sur le handicap : http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_loihandicap-2.pdf.

Pour une idée du nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis à l'université et des types de handicap, voir le recensement fait par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2010-2011 : https://www.sup.adc.education.fr/handiu_stat/hdrec.htm

En pratique :

Les services d'accueil des étudiants handicapés à l'université et/ou dans une grande école : il faut se renseigner auprès du responsable d'accueil des étudiants handicapés de l'établissement d'enseignement supérieur auquel l'étudiant souhaite accéder ; la « Carte cliquable des établissements de l'enseignement supérieur » du site <http://www.handi-u.fr/> vous permet de trouver ce responsable. Ce service souvent appelé *Relais handicap* organise l'accueil des étudiants en situation de handicap en collaboration avec tous les différents services de l'université (la scolarité, la médecine préventive, etc.) ou extérieurs (CROUS, MDPH, etc.). Il édite très souvent une brochure qui détaille ses prestations.

Attention : Les démarches peuvent être longues, effectuez très rapidement les demandes en question.

Associations pouvant également apporter une aide et/ou un accompagnement aux étudiants en situation de handicap:

- L'association *Baisser les Barrières* (pour étudiants non ou mal voyants à Paris) : <http://www.baisserlesbarrieres.org/>.
- L'association *Starting Block* avec son programme de sensibilisation au handicap : http://www.starting-block.org/ewb_pages/i/index-handivalide.php.
- *L'association des coccinelles* (pour le transport en région parisienne) : <http://lescoccinelles.net/>.
- *Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap* : <http://fedeeh.org/>.
- *Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Ile de France* (GIHPIDF) : <http://www.gihpidf.fr/>.
- *Droit au Savoir* (groupement d'associations qui travaillent pour l'accès aux études et aux formations professionnelles de jeunes handicapés) : <http://www.droitausavoir.asso.fr/index.php>.

Il existe une liste exhaustive d'associations au niveau national et par handicap (Handicap mental, Déficience auditive, etc.) sur le site web de la MDHP du 77 : <http://www.mdph77.fr/sites-internet>.

Quelques ressources au niveau régional :

Guide de l'étudiant handicapé pour la région Ile-de-France (copie remise aux participants)

Handiguide de l'Isère : <http://www.mda38.fr/download/guide2008.pdf>

Guide l'étudiant handicapé en Auvergne : <http://www.univ-bpclermont.fr/IMG/pdf/GuideEtudHandiAuvergne.pdf>.

Et aux Etats-Unis :

Mobility International USA

<http://www.miusa.org/>

La page suivante du site offre beaucoup de réponses à des questions spécifiques concernant la préparation d'un séjour à l'étranger (comment voyager avec un handicap, les différences culturelles à propos des handicaps, comment gérer le diabète à l'étranger, et beaucoup plus !) :

<http://www.miusa.org/ncde/tipsheets>

Voici aussi le lien vers la page du site web de MIUSA consacrée à la France, rédigée par Emma Verrill, l'un des intervenants dans l'atelier du 10 février 2012 :

<http://www.miusa.org/ncde/goingabroad/franceprofile>.

CIEE a également une page sur étudier à l'étranger quand on est étudiant en situation de handicap :

<http://www.ciee.org/study-abroad/advisors/disability.aspx>.